Zeitschrift: Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 20 (1999-2006)

Heft: 2

Vorwort: Avant-propos
Autor: Neet, Cornelis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Avant-propos

Né en octobre 1996 d'une volonté commune de trois partenaires (la fondation MAVA, les autorités communales de Montricher et le service des forêts, de la faune et de la nature du canton de Vaud), le projet de gestion écologique des forêts publiques de Montricher a pour but de créer un ensemble de réserves forestières, gérées et surveillées scientifiquement, afin de constituer un projet-pilote de référence pour l'avenir.

Cette initiative se fonde sur le rôle majeur que les réserves forestières seront appelées à jouer dans la conservation de la biodiversité à l'avenir. En effet, si la conservation de la surface forestière est une première garantie pour le maintien de la flore et de la faune des forêts, la diversité des espèces, biotopes et processus nécessite, pour sa préservation et son développement, que les stades âgés et de sénescence des peuplements forestiers puissent être maintenus, que la diversité naturelle des communautés soit favorisée et que l'ensemble des activités de gestion forestière tienne compte des processus écologiques.

Dans ce contexte d'une gestion forestière favorisant la biodiversité, les réserves forestières constituent un élément important et peuvent être divisées en deux types fondamentaux:

-Les réserves dites naturelles, où l'objectif principal est l'arrêt des exploitations et de toute autre intervention sylvicole (à l'exception des mesures de sécurité), dans le but de permettre le déroulement complet des cycles naturels, tout en favorisant les stades âgés de la forêt et en augmentant, au sein d'un massif forestier, la proportion d'arbres âgés;

-Les réserves avec interventions particulières, où les objectifs sont la conservation et la mise en valeur d'associations végétales et communautés animales particulières, nécessitant en quelque sorte une assistance active par la main de l'homme.

Ces deux types de réserves se complètent et permettent d'assurer la survie d'un grand nombre d'espèces de notre faune et de notre flore et notamment certaines figurant sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction.

Trois éléments déterminants ont permis la naissance de ce projet:

-La vision du Dr Luc Hoffmann, Président de la Fondation MAVA, qui en a eu l'idée et qui l'a appuyée avec conviction, avec l'aide et les conseils avisés du Prof. Pierre Goeldlin de Tiefenau, membre du conseil de la Fondation MAVA et figurant parmi les principaux artisans du projet;

-L'ouverture et la volonté des autorités municipales de la commune de Montricher, notamment celle de Messieurs Michel Desmeules, syndic, et Raymond Penel, municipal des forêts, qui ont accepté et relevé ce défi pour le moins novateur en matière de gestion d'un patrimoine forestier communal;

-Les récentes modifications des législations fédérales et cantonales en matière forestière, qui ont introduit les instruments légaux et financiers permettant, depuis peu, de réaliser de tels projets dans un cadre répondant à la volonté du législateur.

Le projet MAVA est constitué d'un réseau de réserves naturelles, totalisant 115 hectares, et de réserves avec interventions particulières, totalisant 240 hectares.

Ces périmètres ont été délimités par le groupe de pilotage du projet et ses collaborateurs, sous la surveillance d'une commission consultative instituée pour coordonner les décisions des trois partenaires du projet.

Le choix de ces périmètres n'a pas été effectué au hasard. L'état de référence, qui est décrit dans le présent mémoire, porte sur l'ensemble des 1510 hectares de forêt publique situés sur la commune de Montricher. Le milieu forestier, sa flore et sa faune, ont fait l'objet d'une investigation et d'une description détaillée, afin de jeter les bases de:

- -la délimitation des périmètres des deux types de réserve,
- -la définition des mesures de gestion,
- -la conception d'un programme de suivi à long terme.

Ce dernier élément n'est pas le moindre, puisque le but des réserves forestières de Montricher est aussi d'évaluer dans la durée les mesures de gestion et l'effet des réserves forestières naturelles, afin de permettre à la commission qui en assurera la responsabilité de tirer et diffuser tous les enseignements de ce projet-pilote.

Comme le montre le plan de situation (fig. 1), le principal périmètre de réserve forestière naturelle est situé au centre du dispositif, dans la Combe de la Verrière. Il doit permettre à la dynamique forestière de se dérouler naturellement, sans intervention humaine, pendant au moins 50 ans, comme le prévoit le contrat relatif à cet objet. La forêt y sera donc laissée à sa libre évolution et afin d'y permettre le développement d'arbres âgés, de bois morts et de zones de nature intacte. Ces trois facteurs sont essentiels pour toute une série d'espèces animales et végétales exigeantes et qui sont dépendantes de

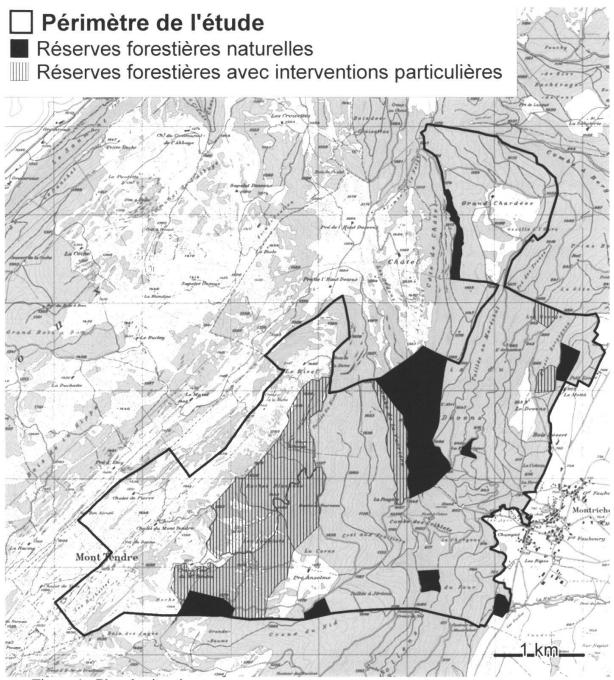


Figure 1.–Plan de situation.

Reproduit avec l'autorisation de Swisstopo (BA035615)

très vieilles forêts ou du bois mort. C'est notamment le cas de nombreux champignons et insectes spécialisés, ainsi que de plusieurs oiseaux dits «cavernicoles», comme le pigeon colombin, dont les effectifs sont aujourd'hui fragilisés et qui ne niche guère que dans des trous forés par le pic noir dans de vieux foyards.

Complétant le réseau de réserves forestières naturelles, les réserves avec interventions particulières ont pour but de maintenir un habitat forestier particulièrement favorable à d'autres espèces de la faune et de la flore. Pour y arriver, une gestion ciblée et des interventions forestières ponctuelles sont

nécessaires. Les espèces occupant ces forêts nécessitent un milieu semiouvert et lumineux, à l'activité biologique intense. La plupart occupaient autrefois des biotopes aujourd'hui disparus et se maintiennent dans ces forêts particulières, elles-mêmes fruit de l'action humaine. L'exemple classique de ce type de milieu est la forêt en taillis que l'on trouve ici et là au pied du Jura, abritant, dans ses clairières, des stations d'orchidées et toute une variété de papillons, de reptiles et d'oiseaux insectivores. C'est également le cas des forêts d'altitude occupées par le Grand tétras, où l'ancienne tradition de la pâture en forêt a favorisé le pâturage boisé, volontiers fréquenté par cet oiseau.

Ces réserves font l'objet de contrats fixant les mesures à appliquer dans chaque périmètre, ainsi que les aides financières octroyées. Une Convention liant les partenaires du projet assure également la pérennité du dispositif. La mise en œuvre du projet sera suivie par une commission ad hoc, la Commission des réserves forestières MAVA–Forêts de Montricher, et fera l'objet d'un suivi scientifique à long terme.

Tout autour de ces réserves, les forêts publiques continueront à être gérées normalement de manière à remplir les objectifs de l'aménagement forestier. Cependant, les modes de gestion traditionnels ont évolué, comme toute activité humaine contemporaine. La sylviculture proche de la nature aborde aujourd'hui l'entretien de la forêt en y maintenant une structure diversifiée, en favorisant le recrû naturel et en respectant la composition en essences caractéristiques de la station.

Ce projet implique-t-il des interdictions ou une limitation des libertés des citoyens? Ce n'est certainement pas ainsi qu'il faut voir les choses. La création de réserves forestières est le fruit d'un accord, concrétisé par des contrats qui ne peuvent voir le jour sans l'assentiment des autorités et de la population. A cet effet, ce projet a été élaboré progressivement, en constante concertation avec la municipalité et un certain nombre d'acteurs communaux concernés. Les contrats aujourd'hui signés comprennent des clauses indispensables pour répondre aux exigences essentielles de la Commune et de ses citoyens. Toutefois, les réserves forestières naturelles impliquent inévitablement l'adoption de certains principes par rapport aux activités que l'on peut y pratiquer et ceci afin de garantir une certaine tranquillité du site.

Ceci étant posé, il n'est pas ici question d'une vaste réserve intégrale, mais bien d'un autre mode de gestion de la forêt. Tant dans les réserves avec interventions particulières que dans les zones de sylviculture ordinaire, les buts touchent à la manière de gérer le milieu et d'en développer le potentiel naturel. Et c'est bien le corps forestier local qui assumera, dans le cadre de son cahier des charges usuel, l'ensemble de la gestion de ces périmètres.

Comme cela a été évoqué plus haut, ce projet revient en définitive à appliquer les dispositions de la législation fédérale sur les forêts, adoptée en

1991, et qui prévoit que des réserves forestières doivent être créées. Pour la Commune et le service des forêts, de la faune et de la nature, il s'agit donc d'un projet conforme aux objectifs actuels de gestion forestière. Toutefois, un tel projet a un coût. C'est notamment sur ce plan que la fondation MAVA a apporté un soutien substantiel et pertinent. Substantiel, parce que la fondation s'engage pour environ un tiers du coût total du projet, soit au même niveau que les parts légales du Canton et de la Confédération, déchargeant ainsi la Commune d'une grande part des charges financières liées au projet.

L'apport de la fondation MAVA est cependant avant tout pertinent. En effet, cette fondation privée, présidée par un habitant de Montricher, le docteur Luc Hoffmann, se consacre depuis de nombreuses années déjà au financement de programmes de conservation et de protection de la nature dans le monde entier. Loin de se limiter à un mécénat, la fondation encadre scientifiquement ses projets, en évalue les résultats et contribue à les publier et à en diffuser les enseignements. C'est pourquoi le projet MAVA-Forêts de Montricher ne va pas se contenter de contribuer à mettre en place les périmètres de protection évoqués plus haut, mais va également, grâce à la contribution de la fondation, en assurer le suivi scientifique et en faire connaître les résultats. Ceci permettra, par une analyse précise de l'effet des mesures de protection prises, de faire du projet de Montricher un projet-pilote dont le rayonnement sera sans doute national et international. Montricher deviendra ainsi un lieu de référence pour tous ceux, décideurs, scientifiques et praticiens, qui se préoccupent d'intégrer l'écologie dans la gestion des forêts.

Pour cela, l'ensemble des collaborateurs et partenaires de ce projet dédient le fruit de ce travail à Monsieur le docteur Luc Hoffmann et à ses proches, qui l'ont secondé dans la mise sur pied et le soutien à ce projet.

REMERCIEMENTS

L'organisation du projet MAVA n'aurait pas été possible sans l'appui financier de la Fondation MAVA, de l'Etat de Vaud et de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Les autorités communales et le corps forestier de la commune de Montricher, ainsi que de nombreux naturalistes ont également participé activement à l'entreprise. Outre les acteurs cités dans les contributions scientifiques de ce mémoire, il convient de mentionner ici les personnes ayant œuvré au sein des organes de coordination et d'accompagnement de l'étude: Groupe de pilotage (GP), Commission consultative (CC), Groupe d'appui scientifique (GS) et Commission de vérification des comptes (CV):

- Michel Wuillens, président du conseil communal de Montricher (présidence CC).
- -M. Michel Desmeules, syndic de Montricher (CC, GP),
- -M. Raymond Penel, municipal des forêts (CC, GP),
- -M. Luc Hoffmann, président du conseil de la Fondation MAVA (CC, GP),
- -Mme Vera Michalsky, membre du conseil de la Fondation MAVA (CC, CV),

- -M. Pierre Gœldlin de Tiefenau, membre du conseil de la Fondation MAVA (CC, GP, GS),
- -M. Robert Chanson, préfet du district de Cossonay (présidence CV; CC),
- -M. Georges Herbez, chef du service des forêts, de la faune et de la nature (CC, GP),
- -M. Marc-André Silva, inspecteur des forêts du 15e arrondissement (CC, GP, CV),
- -M. Christian Gurtner, membre du conseil communal (membre invité CC, CV),
- -M. Daniel Zimmermann, adjoint du chef du service (membre invité CC et GP),
- -Mme Danièle Kanattage (secrétariat CC et GP).

Monsieur Jean-Louis Moret et les membres du comité de lecture ont également apporté une aide substantielle à la rédaction de ce mémoire.

A toutes ces personnes dévouées et à ces institutions, nous adressons nos plus vifs remerciements.

Cornelis NEET¹, chef du groupe de pilotage

¹Service des forêts, de la faune et de la nature, chemin de la Vuillette 4, Le Chalet-à-Gobet, CH-1014 Lausanne.